

# S'WASCHPEL BLATT'L

Le bulletin municipal d'Oberbronn

Novembre 2020 N° 20

## PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les permanences du Maire et des Adjointes sont annulées à compter du 2 novembre 2020.

Accueil uniquement sur rendez-vous.



## OUVERTURE DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Les horaires d'ouverture habituels de la Mairie et de l'Agence postale communale sont maintenus pendant la période de confinement.

## STATIONNEMENT DEVANT LA MAIRIE

Nous constatons une augmentation régulière du nombre de voitures en stationnement devant la mairie. Au-delà de son interdiction, nous vous rappelons que ce stationnement est très gênant, voire dangereux. En effet, celui-ci limite l'accessibilité à la rue du Tribunal et limite fortement la visibilité pour les véhicules sortant de la rue du Tribunal.



## COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET COLLECTE SÉLECTIVE

Attention report collecte (jour férié)

### Bac ordures ménagères

### Collecte sélective

#### OBERBRONN

Lundi	2 novembre 2020
Lundi	9 novembre
Lundi	16 novembre
Lundi	23 novembre
Lundi	30 novembre
Lundi	7 décembre
Vendredi	13 novembre
Jeudi	26 novembre
Jeudi	10 décembre

#### OBERBRONN-SUD

Lundi	2 novembre 2020
Lundi	9 novembre
Lundi	16 novembre
Lundi	23 novembre
Lundi	30 novembre
Lundi	7 décembre
Vendredi	13 novembre
Jeudi	26 novembre
Jeudi	10 décembre

## CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Le confinement décidé le 28 octobre et entrant en vigueur le 30 octobre nous contraint à annuler la cérémonie du 11 novembre.

## LE MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Le marché hebdomadaire qui se tient tous les mardis matin restera ouvert pendant le confinement.



## Principales décisions du Conseil municipal réuni le 8 octobre 2020

### Aménagement d'une zone de loisirs - Multisports

L'approbation du nouveau plan de financement prévisionnel du projet d'aménagement de la zone de loisirs – multisports constituait l'objet principal du Conseil municipal réuni le 8 octobre dernier.

En effet, cette opération étant susceptible d'être subventionnée par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux, le conseil a modifié comme suit son plan de financement prévisionnel :

**Montant TTC du projet : 272 400,00 €**

Subvention du Conseil Départemental 227 000 € x 25 % =	56 750,00 €
Subvention de l'Etat au titre de la DETR 227 000 € x 55 % =	124 850,00 €
Charge communale :	46 116,00 €
Récupération de la TVA :	44 684,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>272 400,00 €</b>

## **Electrification rurale – Programme FACE 2020**

La Régie Intercommunale d'Electricité et de Téléservices de Niederbronn-Reichshoffen ayant proposé de présenter les opérations suivantes dans le cadre du Programme 2020 d'électrification rurale du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE), le conseil a approuvé leur consistance technique :

- Renforcement en souterrain du réseau BT, rue de la Croix, pour un montant de 88 400 € HT
- Extension en souterrain du réseau HTA, rue de Niederbronn et rue de la Croix, pour un montant de 21 500 € HT
- Enfouissement du réseau BT au cimetière pour un montant de 15 800 €.

## **Modification du tableau des effectifs communaux**

Dans le cadre du remplacement de Mme STRASSEL, agent en charge de l'accueil et de l'état-civil, ayant fait valoir ses droits à la retraite, le conseil a créé un poste d'adjoint administratif contractuel, à temps complet, d'une durée d'un an à compter du 26 octobre 2020

## **SMICTOM du Nord du Bas-Rhin**

Le conseil a pris acte du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi par le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin.

Ce rapport est consultable sur le site du SMICTOM ainsi qu'en mairie.

## **Point d'information sur les projets et travaux en cours**

### **Aménagement de la rue de la Croix**

Le Bureau d'Etudes SODEREF travaille sur le projet avec un premier rendu le 3 novembre. L'inspection caméra du réseau d'assainissement sera réalisée par l'entreprise FUCHS d'ici la fin de l'année.

### **Aménagement de la zone de loisirs – Multisports**

Le projet a été validé par le Conseil municipal sur la base de l'estimation établie par le Bureau d'études BEREST. Demandes de subvention en cours.

### **Renforcement du réseau d'eau potable, rue du Sable**

Le démarrage des travaux est prévu semaine 48. Durée du chantier : 1 mois

### **Renouvellement des compteurs d'eau par des compteurs permettant une lecture à distance**

Le Bureau d'études BEREST élabore actuellement le dossier de consultation des entreprises. Le remplacement de l'ensemble des compteurs est étalé sur deux ans.

### **Rénovation de l'éclairage public au niveau du cimetière et du parc à cigognes**

Les travaux sont réalisés en grande partie. L'installation des derniers candélabres est tributaire de leur délai de livraison.

## **Contrats d'assistance technique à l'exploitation de la station d'épuration, des déversoirs d'orage et des installations de production d'eau potable**

La commune a lancé un appel d'offres en vue du renouvellement desdits contrats au 1<sup>er</sup> janvier prochain. L'ouverture des plis a eu lieu le 30 octobre dernier. Les marchés respectifs seront approuvés par le Conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

## **Etude de zonage d'assainissement collectif et non collectif**

Dans le cadre de la loi sur l'eau du 31 décembre 2006, la commune a engagé une étude de zonage d'assainissement collectif et non collectif.

Cette étude réglementaire porte sur les aspects d'assainissement du territoire de la commune et nécessite un enquête sur les installations d'assainissement non collectif.

A cet effet, le Bureau d'études BF Assainissement & Environnement, représenté par MM. Stéphane BOUCHARD et Sébastien CITTON, a été autorisé à :

- consulter les propriétaires privés au titre de leurs installations d'assainissement non collectif
- intervenir sur le domaine public afin de pouvoir obtenir les données topographiques nécessaires à l'étude.

***Nous remercions les administrés de faciliter le travail des techniciens de BF Assainissement & Environnement et de leurs réserver le meilleur accueil.***

## **Recrutements**

### **Agent d'accueil et de gestion administrative**

Nous souhaitons la bienvenue à Mme Anne HATTERMANN, domiciliée à Oberbronn, qui a rejoint les effectifs communaux le 26 octobre dernier dans le cadre du remplacement de Mme Martine STRASSEL qui a fait valoir ses droits à la retraite.

### **Agents recenseurs**

La réforme du recensement de la population dans les communes de moins de 10 000 habitants conduit à réaliser cette démarche tous les 5 ans.

Le recensement général de la population devra donc être organisé à Oberbronn du 21 janvier au 20 février 2021.

La répartition du territoire communal en différents secteurs nécessite le recrutement de trois agents recenseurs.

**Les personnes intéressées sont invitées à contacter la secrétaire de mairie,  
Mme PFISTER, au 03 88 09 88 75.**

## ETAT-CIVIL : SEPTEMBRE - OCTOBRE 2020

### Naissance

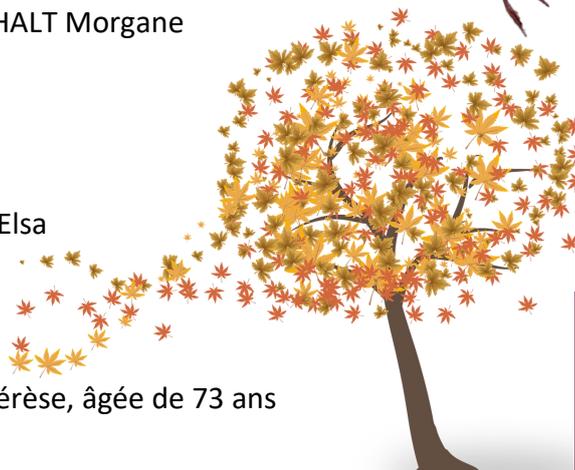
11/10 Noa Fils de M MAHLER Ludovic et de Mme EHALT Morgane  
domiciliés 8, Rue Wester

### Noces de diamant

04/11 Monsieur WEIL Charles et Mme GEHRES Elsa  
domiciliés 7, Rue Wester

### Décès

17/09 Mme RUEBLER épouse SCHULZ Marie Thérèse, âgée de 73 ans  
domiciliée 9, rue des Eglises



## LES GRANDS ANNIVERSAIRES DU MOIS DE SEPTEMBRE (80 ET PLUS)

31/10	80 ans	Monsieur BRAEUNIG Frédéric domicilié 5, Rue des Eglises
03/11	94 ans	Madame MORITZ Vve BILISKY Lucie domiciliée 5, Rue des Fontaines
05/11	86 ans	Sœur BURGART Gisèle domiciliée à l'EHPAD Notre Dame - 2, Rue Principale
14/11	84 ans	Madame WALTER Vve OBER Marie Antoinette domiciliée à l'EHPAD St Joseph – Niederbronn-les-Bains
17/11	86 ans	Sœur LAUER Marie-Léonie domiciliée à l'EHPAD Notre Dame - 2, Rue Principale
20/11	80 ans	Monsieur SPAETER Robert domicilié 2, Place du Couvent
21/11	89 ans	Madame GLOECKLER Vve HESSENAUER Jacqueline domiciliée 35, Rue Principale
25/11	81 ans	Sœur VONDERSCHER Marie Fore domiciliée à la Maison-Mère - 2, Rue Principale
27/11	90 ans	Madame BOCK Vve HAUSS Madeleine domiciliée à l'EHPAD Notre Dame - 2, Rue Principale
30/11	92 ans	Sœur FLUCK Suzanne domiciliée à l'EHPAD Notre Dame - 2, Rue Principale



ALSACE



**accompagner**  
CHAQUE BAS-RHINOIS

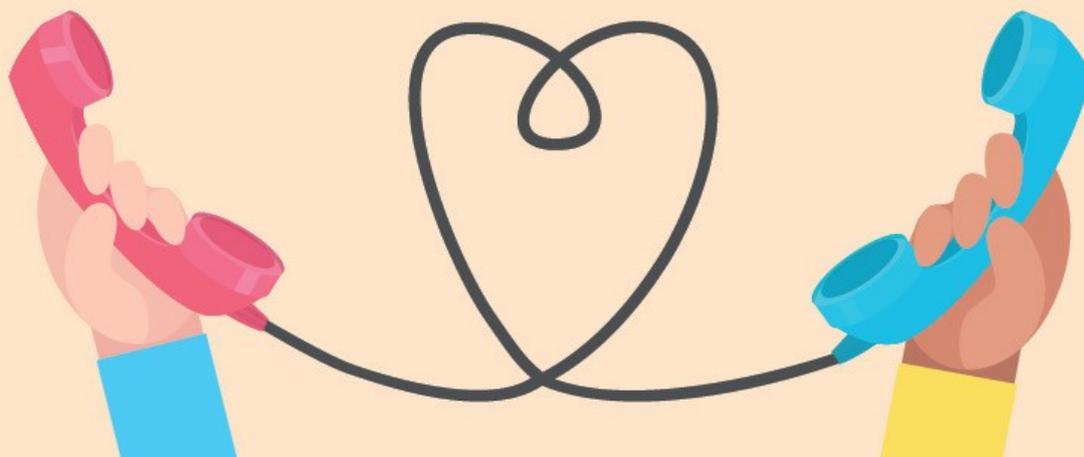
**aîné(e)s,  
aidant(e)s,**  
COMMENT ÇA VA ?  
*WIE GEHT'S?*



**Une ligne d'écoute  
et de soutien aux  
personnes âgées et  
aux aidants fragilisés  
par la crise sanitaire**

**➤ 03 88 76 60 50**

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI,  
DE 9H À 18H



[www.mairie-oberbronn.fr](http://www.mairie-oberbronn.fr)



## ➤ 1 écoute, 1 SOUTIEN

La ligne d'écoute est un service gratuit, assuré par des professionnels par téléphone, ordinateur ou tablette

## ➤ QUI PEUT APPELER ?

- Vous êtes un sénior, vivant à domicile ou en EHPAD
- Vous êtes un aidant d'une personne âgée ou en situation de handicap
- Vous êtes un professionnel du secteur médico-social, un représentant de mairie et toute autre personne souhaitant qu'une écoute puisse être apportée à un senior ou un aidant en difficulté.



**CF 67** CONFÉRENCE  
DES FINANCEURS  
DU BAS-RHIN  
AGIR ENSEMBLE POUR NOS AINÉS

ALSACE



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU BAS-RHIN  
Place du Quartier Blanc / 67964 STRASBOURG cedex 9  
[autonomie.ems@bas-rhin.fr](mailto:autonomie.ems@bas-rhin.fr)

[www.bas-rhin.fr](http://www.bas-rhin.fr)

[www.mairie-oberbronn.fr](http://www.mairie-oberbronn.fr)

## ACCÈS À LA DÉCHETTERIE

Dans le cadre du confinement, la déchetterie restera ouverte aux horaires habituels avec port du masque obligatoire.



## RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

Le CIAS centralise une fois de plus la collecte en faveur de la Banque Alimentaire sur le territoire de la Communauté de Communes.

Cette dernière se tiendra les 27 et 28 novembre dans 4 enseignes partenaires.

Nous sommes à la recherche de bénévoles pouvant nous apporter leur soutien en tenant une permanence de 2h/2h30 dans un supermarché.

**Céline MONITOR BELLENCONTRE**

**Conseillère en Economie Sociale Familiale**

*Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Niederbronn-les-Bains*

*5 place du Bureau Central BP 80029*

*67892 NIEDERBRONN-les-Bains*

**03.88.05.86.50** ou

**[celine.monitor.bellencontre@ccpaysniederbronn.fr](mailto:celine.monitor.bellencontre@ccpaysniederbronn.fr)**

# MERCI

Nous vous rappelons que, pour voir vos informations publiées dans le bulletin municipal, il vous faudra nous les faire parvenir impérativement par voie numérique avant le 15 du mois précédent à l'adresse : **[mairie.oberbronn@laregie.fr](mailto:mairie.oberbronn@laregie.fr)**

Directeur de la publication : Patrick Bettinger

Crédit photos : Jean Levatic, Pixabay, Mehrad Vosoughi sur Unsplash

# ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19  
dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire<sup>1</sup> :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou un examen.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité<sup>3</sup> dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.
- Consultations, examens et soins ne pouvant être ni assurés à distance ni différés et l'achat de médicaments.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
- Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
- Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le : \_\_\_\_\_ à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

- 1 Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.
- 2 A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
- 3 Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.